

**Année académique 2011-2012**

**Examen de maîtrise suffisante de la langue française – 1<sup>er</sup> cycle**

Cet examen aura lieu :

Le jeudi **15 septembre 2011** à **9 heures 30**  
au local 101 – 109 rue du marais – 1000 Bruxelles

et

Le mardi **15 novembre 2011** à **18 heures**  
au local 101 – 109 rue du marais – 1000 Bruxelles

**L'examen peut être présenté deux fois par année académique**

**Sont soumis à cet examen :**

Tous les étudiants dont le titre d'accès au 1<sup>er</sup> cycle universitaire a été obtenu dans un établissement dont la langue d'enseignement n'est pas la langue française ;

Les étudiants ayant obtenu un diplôme d'études secondaires étranger dont le programme est partiellement donné en langue française, doivent se présenter au *Service des Equivalences* de la Communauté française avant le 15 juillet 2011 <sup>(1)</sup> qui détermine s'ils doivent ou non passer cet examen.

**En cas d'échec à cet examen**, l'étudiant peut rester inscrit aux Facultés mais ne sera pas admissible aux épreuves de fin d'année.

---

<sup>(1)</sup> Téléphoner au 02.690.86.86 pour prendre rendez-vous (1 rue Lavallée à 1080 Bruxelles).

## **1. Modalités**

Avant de présenter l'examen, l'étudiant doit s'y inscrire au service des inscriptions.  
Le droit d'inscription s'élève à 50€ pour l'année académique 2011-2012.

## **2. Objectif de l'examen**

Vérifier que le niveau de maîtrise de la langue française corresponde au niveau B2 du cadre européen commun de références pour les langues, publié par le Conseil de l'Europe.

L'évaluation de ces compétences aura pour objet :

- 1° une *compréhension de la langue française* qui permette à l'étudiant de suivre de manière fructueuse les études pour lesquelles il demande l'inscription
- 2° une *aptitude à la communication orale et écrite* qui lui permette de s'exprimer de manière fructueuse dans le cadre des travaux et examens que comporte le programme d'études correspondant

## **3. Types d'épreuves**

L'examen comportera deux parties :

- 1° une *épreuve écrite* : à partir d'un exposé (d'environ un quart d'heure) ou d'un texte (de 2 à 3 pages au maximum) traitant d'un sujet général, l'étudiant fera un résumé en texte continu (d'une vingtaine de lignes) ;
- 2° une *épreuve orale* : une conversation centrée sur le sujet de l'écrit visera à vérifier la bonne compréhension de l'exposé ou du texte de départ et à apprécier l'aptitude à la communication orale de l'étudiant.

## **4. Publications des résultats**

Les résultats seront publiés aux valves du service des inscriptions (1er étage 109 rue du marais) environ une semaine après l'organisation de l'examen.

## **5. Attestation de succès à l'examen**

L'étudiant ayant réussi les épreuves recevra par courrier de la part du service des inscriptions, une attestation de succès à l'examen de maîtrise de la langue française. Cette attestation est valable dans toutes les Hautes Ecoles et dans toutes les Universités pour l'admission aux épreuves d'une année d'études pour laquelle une attestation de niveau B2 du cadre européen commun de références pour les langues, publié par le Conseil de l'Europe, est requise.

\*

\*       \*